

Procès-Verbal du Comité Syndical du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 29 mai 2013 à 18 heures 30 -
Baldersheim

Sur convocation du 23 mai 2013 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 29 mai 2013 à 18 heures 30, en mairie de Baldersheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAELDER** (à partir du point n° 2), Richard **PISZEWSKI**, Christine **PLAS**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Georges **OTTENWAELDER** à Monsieur Bernard **NOTTER** (jusqu'au point n° 2)
Madame Raymonde **RISACHER** à Monsieur Michel **RIES**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Monsieur Marc **BRAUNSTEDTER**, directeur général des services de Baldersheim
- Deux représentants de la presse locale (L'Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 avril 2013
2. Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique extérieure du complexe sportif – résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre – attribution du marché
3. Battenheim – extension du hangar communal – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
4. Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – validation de l'étude de faisabilité – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
5. Habsheim – rénovation de l'école maternelle du Centre – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
6. Habsheim – aménagement d'une aire de jeu en complément des travaux à l'école maternelle du Centre – approbation de l'A.P.D. modifié et lancement de la consultation d'entreprises
7. Habsheim – rénovation de l'école élémentaire du Centre – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
8. Rixheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une structure d'accueil pour la petite enfance à Ile Napoléon – résultat de la reconsultation partielle suite à infructueux – attribution des marchés de travaux
9. Sausheim – reconstruction des locaux sinistrés du centre technique municipal – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer
10. Baldersheim – réaménagement des rues du Moulin et de l'Union – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
11. Habsheim – réaménagement du chemin de l'Aviation et de la rue Jacqueline Auriol – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions
12. Rixheim – réaménagement des rues de Kembs et Niffer – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
13. Rixheim – réaménagement de la rue de Provence et de l'Artois – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux
14. Activités extrascolaires sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim et Sausheim – désignation des membres de la commission de délégation de service public
15. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse, les services de la commune de Baldersheim et ceux du syndicat, puis remercie M. Pierre LOGEL, maire de Baldersheim, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Il adresse également ses remerciements à l'ensemble des personnes – élus et personnels – pour les nombreuses et chaleureuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion de son 60^{ème} anniversaire.

Après avoir donné lecture des procurations, M. le président passe à l'examen du premier point de l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 avril 2013

Le procès-verbal du comité syndical du 24 avril 2013 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

En l'absence de remarque ou observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal du comité syndical du 24 avril 2013.

Point n° 2 : Baldersheim – mise aux normes du club-house de football et isolation thermique extérieure du complexe sportif – résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre – attribution du marché

- Monsieur Georges OTTENWAELDER rejoint la réunion –

Par délibération du 20 mars 2013, le comité syndical autorisait M. le président à engager, sur la base des dispositions de la procédure adaptée, une consultation destinée à désigner le maître d'œuvre chargé de l'opération de mise aux normes du club-house de football et d'isolation thermique extérieure du complexe sportif de Baldersheim.

Les composantes de ce marché de prestations intellectuelles type « loi MOP » s'ordonnent comme suit :

- ✓ Domaine fonctionnel : bâtiment, sous-section réhabilitation d'ouvrage de bâtiment ;
- ✓ Type de mission : mission de base avec étude d'exécution et de synthèse (ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR), ainsi que la mission complémentaire OPC.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 5 avril 2013, fixant la date limite de remise des offres au 29 avril 2013 à 11 heures. Sept groupements de maîtrise d'œuvre ont remis une proposition.

Lors des séances des 30 avril et 15 mai 2013, la commission M.A.P.A. a procédé à l'analyse des offres et désigné le groupement Alain Steinmetz Architecte – ICAT – Marchal Ingénierie – Vénathec – B2E, attributaire du marché pour un montant de 45 360,00 € HT (taux d'honoraires : 7,20 % sur un prévisionnel de travaux de 630 000,00 € HT), au motif qu'il présentait l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de pondération énoncés au règlement de la consultation, et en application de l'article 53 du code des marchés publics.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus exposé ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec le groupement de maîtrise d'œuvre susvisé, pour un montant de 45 360,00 € HT (54 250,56 € TTC), les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2013 (article 2314-21107).**

Point n° 3 : Battenheim – extension du hangar communal – lancement de la consultation de maîtrise d’œuvre

L'opération d'extension du hangar communal de Battenheim a été retenue pour l'année 2013 au titre du programme pluriannuel de travaux du syndicat de communes de l'île Napoléon.

Les travaux envisagés consistent pour l'essentiel à construire 2 nouvelles travées isolées identiques aux existantes, dans le prolongement du hangar, avec à l'intérieur un atelier, un bureau, des vestiaires, sanitaires et douches.

A ce stade de la réflexion, les services techniques du S.C.I.N. ont estimé le coût prévisionnel des travaux à 150 000,00 € HT.

Il y a lieu maintenant d'engager une consultation selon la procédure adaptée, pour désigner le maître d'œuvre de l'opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2031-11302 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe du projet d'extension du hangar communal à Battenheim ;**
- **Approuve l'estimation établie par les services techniques, qui s'élève à 150 000,00 € HT ;**
- **Charge M. le président de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de procédure adaptée.**

Point n° 4 : Battenheim – construction d'une nouvelle école élémentaire – validation de l'étude de faisabilité – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 12 juin 2012, le comité syndical approuvait le projet de construction d'une nouvelle école élémentaire à Battenheim et autorisait M. le président à engager les études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le marché de prestations intellectuelles pour les études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée a été attribué à Grand'Est AMO de Mulhouse, par arrêté du 30 novembre 2012, pour un montant d'honoraires de 7 975,00 € HT.

Le projet, tel que défini en étroite concertation avec la commune, consiste pour l'essentiel à construire un nouveau bâtiment regroupant 4 salles de classes et ses locaux annexes, d'une surface totale d'environ 550 m².

A ce stade de la réflexion, le coût de cette construction a été estimé à 1 200 000,00 € HT.

Il y a lieu maintenant d'engager, sur la base des dispositions de la procédure adaptée, une consultation pour désigner le maître d'œuvre chargé de cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2314-11205 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe du projet de construction d'une nouvelle école élémentaire à Battenheim ;**
- **Approuve l'estimation établie par les services techniques, qui s'élève à 1 200 000,00 € HT ;**
- **Charge M. le président de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de procédure adaptée.**

Point n° 5 : Habsheim – rénovation de l'école maternelle du Centre – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Par délibération du 20 mars 2013, le comité syndical autorisait M. le président à lancer, selon la procédure adaptée (M.A.P.A.), la consultation d'entreprises pour les travaux de rénovation de l'école maternelle du Centre à Habsheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 12 avril 2013, fixant la date limite de remise des offres au 6 mai 2013 à 11 heures. Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 14 et 21 mai 2013, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Isolation thermique extérieure	Peinturest Ehret à Brunstatt	63 975,33 €
2	Electricité/courants faibles	Vincentz à Sierentz	4 550,36 €
3	Chauffage/ventilation	Brumer à Pfastatt	72 879,10 €
4	Installations sanitaires	Brumer à Pfastatt	5 709,20 €
5	Menuiserie bois	Beck à Wittenheim	14 632,50 €
6	Menuiserie extérieure PVC/alu	Visioferm à Wittelsheim	14 922,07 €
7	Peinture intérieure et extérieure	Peinturest Ehret à Brunstatt	3 983,79 €
8	Revêtements de sols	Schneck à Colmar	4 760,57 €
9	Serrurerie	Krembel à Dannemarie	2 705,00 €
10	VRD	Thierry Muller à Geispolsheim	14 919,76 €
11	Isolation des combles	Rauschmaier à Colmar	9 235,19 €
Montant total HT des marchés attribués			212 272,87 €

Les crédits nécessaires étant inscrits à l'article 2314-51303 du budget primitif 2013, M. le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**

Point n° 6 : Habsheim – aménagement d'une aire de jeu en complément des travaux à l'école maternelle du Centre – approbation de l'A.P.D. modifié et lancement de la consultation d'entreprises

En séance du 20 mars 2013, le comité syndical approuvait, au stade A.P.D., l'estimation prévisionnelle des travaux liés à la rénovation de l'école maternelle du Centre à Habsheim, chiffrée à 294 310,00 € HT.

Il convient à présent d'inclure, à la demande de la commune, des prestations complémentaires portant sur l'aménagement d'une aire de jeu sur plateforme préalablement préparée. Celles-ci ont été chiffrées à 37 000,00 € HT et se détaillent comme suit :

- Un ensemble type (chalutier) comprenant trois zones de jeux et composé de plusieurs ponts avec deux volants, une glissière, un filet à grimper, un escalier, un hamac et deux mats avec pavillon ;
- Deux jeux sur ressort en forme de coccinelle ou voiture fixés au sol ;
- Les panneaux et plaques signalétiques ;
- La surface règlementaire, en sol souple d'épaisseur 40 mm, au droit des jeux.

Ces nouvelles prestations portent le montant A.P.D. à 331 310,00 € HT.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve, au stade A.P.D., la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux liés à la rénovation de l'école maternelle du Centre à Habsheim, chiffrée à 331 310,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée, pour l'aménagement complémentaire ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents relatifs à cette opération et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

Point n° 7 : Habsheim – rénovation de l'école élémentaire du Centre – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Par délibération du 20 mars 2013, le comité syndical autorisait M. le président à lancer, selon la procédure adaptée (M.A.P.A.), la nouvelle consultation d'entreprises pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire du Centre à Habsheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 12 avril 2013, fixant la date limite de remise des offres au 6 mai 2013 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 14 et 21 mai 2013, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
1	Enduits extérieurs	Peinturest Ehret à Brunstatt	72 906,14 €
2	Electricité / courants faibles	Vincentz à Sierentz	1 706,56 €
3	Menuiserie bois	Beck à Wittenheim	5 894,00 €
4	Peinture intérieure et extérieure	DG peinture à Marckolsheim	11 381,70 €
5	Revêtements de sols	Schneck à Colmar	1 271,77 €
6	Serrurerie	Kleinhenny Raymond à Illzach	4 983,00 €
Montant total HT des marchés attribués			98 143,17 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2314-51104 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**

Point n° 8 : Rixheim – construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une structure d'accueil pour la petite enfance à Ile Napoléon – résultat de la reconsultation partielle suite à infructueux – attribution des marchés de travaux

Par délibération du 20 mars 2013, le comité syndical prenait acte de ce que, dans le cadre de la consultation organisée pour les travaux de construction d'un ensemble de bâtiments comprenant un périscolaire et une structure d'accueil pour la petite enfance dans le quartier d'Ile Napoléon à Rixheim, les lots :

- 3 – ossatures et habillages bois ;
- 11 – électricité – courants faibles ;
- 16 – menuiserie intérieure bois ;
- 18 – chapes ;
- 19 – carrelage ;
- 24 – nettoyage de chantier et de finition ;

avaient été déclarés infructueux par la commission M.A.P.A. et qu'il était proposé de surseoir à statuer pour les lots :

- 7 – menuiserie extérieure bois/alu – vitrerie ;
- 10 – plâtrerie.

Dès lors, M. le président avait été autorisé à engager pour les 6 lots infructueux susmentionnés, une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé à la presse le 27 mars 2013, fixant la date limite de remise des offres au 29 avril 2013 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission M.A.P.A. les 30 avril et 15 mai 2013, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
3	Ossatures et habillages bois	Gross Charpentes à Mulhouse	217 814,41 €
7	Menuiserie extérieure bois/alu – vitrerie	Mura à Ranspach	201 216,80 €
10	Plâtrerie	Somah à Richwiller	58 818,93 €
11	Electricité – courants faibles	Venturi à Riedisheim	156 115,15 €
16	Menuiserie intérieure bois	Bagnolini à Kingersheim	95 095,44 €
		Option faux-plafonds sous ossature de toiture en pannes	39 013,80 €
18	Chapes	<i>Infructueux</i>	
19	Carrelage	Multisols à Colmar	42 280,27 €
		Option remplacement des carreaux en grès cérame émaillé par des panneaux en mosaïque de pâte de verre	887,26 €
24	Nettoyage de chantier et de finition	Construire à Mulhouse	4 900,00 €
Montant total HT des marchés attribués (options comprises)			816 142,06 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2314-41045 du budget primitif 2013. Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte et approuve le résultat de la consultation, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus ;**

- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**
- **Déclare une nouvelle fois le lot n° 18 – chapes, infructueux ;**
- **Autorise M. le président à engager, par voie de procédure adaptée, une nouvelle consultation pour le lot mentionné à l'alinéa précédent.**

Point n° 9 : Sausheim – reconstruction des locaux sinistrés du centre technique municipal – avenants à souscrire à différents marchés de travaux – autorisation de signer

En séances des 15 février et 4 décembre 2012, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de réhabilitation des locaux sinistrés du centre technique municipal de Sausheim.

Par délibération du 13 février 2013, le comité syndical approuvait, pour un montant total de 48 762,16 € HT, des avenants à différents marchés de travaux et autorisait M. le président à signer l'ensemble des documents y afférents.

Le projet a fait l'objet de nouvelles adaptations par rapport au marché initial. Les prestations complémentaires concernent :

- L'entreprise Hug de Cernay, attributaire du lot 3 « couverture bac acier/étanchéité ». L'avenant s'élève à 1 278,72 € HT (découpe de la toiture métallique et pose d'un manchon de sortie de toiture) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 0,45 % et fixant le nouveau montant du marché à 287 817,59 € HT ;
- L'entreprise Stepec de Wittelsheim, attributaire du lot 5 « plâtrerie/isolation ». L'avenant s'élève à 3 587,55 € HT (mise en place d'une cloison) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 7,93 % et fixant le nouveau montant du marché à 48 840,68 € HT ;
- L'entreprise Brumer de Pfastatt, attributaire du lot 7 « chauffage/ventilation ». L'avenant s'élève à 6 272,00 € HT (fourniture et pose d'un système de ventilation dans le garage et le local peinture, mise en place d'une bouche coupe-feu dans le local huile et installation d'une prise d'air comprimé et d'un réseau pour le désenfumage) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 4,13 % et fixant le nouveau montant du marché à 158 241,00 € HT ;
- L'entreprise Eurosyntec de Villeneuve le Roi, attributaire du lot 15 « sol époxy ». L'avenant s'élève à 1 582,42 € HT (rebouchage au mortier de résine époxydique d'une zone de dallage en mauvais état dans le garage) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,07 % et fixant le nouveau montant du marché à 53 165,81 € HT ;
- L'entreprise FV Industrie d'Epinal, attributaire du lot 16 « portes sectionnelles ». L'avenant s'élève à 1 477,00 € HT (réglage et contrôle de 3 portes existantes avec remplacement d'un moteur) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 9,04 % et fixant le nouveau montant du marché à 17 822,00 € HT.

Ces nouveaux avenants, d'un montant total de 14 197,69 € HT, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 0,99 % et fixent le nouveau montant global

de ces derniers à 1 443 328,10 € HT. Si l'on tient compte des avenants approuvés le 13 février 2013, l'augmentation totale de la masse des travaux se situe à 4,56 % du montant des marchés attribués.

La commission M.A.P.A. a, dans sa séance du 14 mai 2013, émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront ajustés en tant que de besoin à l'article 2314-31111 du budget primitif 2013.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de 14 197,69 € HT (16 980,44 € TTC) correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 0,99 % et fixant le nouveau montant global du marché à 1 443 328,10 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

Point n° 10 : Baldersheim – réaménagement des rues du Moulin et de l'Union – résultat de la consultation – attribution du marché de travaux

Dans sa séance du 20 mars 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement des rues du Moulin et de l'Union à Baldersheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 21 mai 2013 sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise Sarmac de Rixheim pour un montant de 430 907,80 € HT (515 365,73 € TTC) pour l'offre de base et – 6 030,00 € HT (7 211,88 € TTC) pour l'option enrobés avec ajout d'agrégats d'enrobés.

Lot 2 – éclairage public

Entreprise Clemessy de Mulhouse pour un montant de 78 756,00 € HT (94 192,18 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-21207 du budget 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**

Point n° 11 : Habsheim – réaménagement du chemin de l'Aviation et de la rue Jacqueline Auriol – validation de l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

L'opération de réaménagement du chemin de l'Aviation et de la rue Jacqueline Auriol à Habsheim a été retenue au titre des travaux de voirie 2013. Le projet porte sur le réaménagement de la voirie sur une longueur d'environ 170 mètres pour le chemin et d'environ 60 mètres pour la rue.

Il comprend :

- Les terrassements généraux et la reprise partielle de la structure de chaussée ;
- La pose de pavés granit 12 x 12 double file formant fil d'eau ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Les traitements de surface ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux de télécommunications ;
- La réalisation de la signalisation verticale et horizontale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 250 000,00 € HT (299 000,00 € TTC). Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2317-51302 du budget primitif 2013.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin, et auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne pour l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve, au stade A.P.D., l'estimation des travaux de réaménagement du chemin de l'Aviation et de la rue Jacqueline Auriol à Habsheim, chiffrée à 250 000,00 € HT ;**
- **Charge M. le président de lancer la consultation selon la procédure adaptée et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'attribution de subventions.**

Point n° 12 : Rixheim – réaménagement des rues de Kembs et Niffer – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Dans sa séance du 20 mars 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement des rues de Kembs et Niffer à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 15 mai 2013 sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise Sarmac de Rixheim pour un montant de 153 278,00 € HT (183 320,49 € TTC).

Lot 2 – éclairage public

Entreprise Sobeca d'Ungersheim pour un montant de 20 705,00 € HT (24 763,18 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-41208 du budget 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**

Point n° 13 : Rixheim – réaménagement de la rue de Provence et de l'Artois – résultat de la consultation – attribution des marchés de travaux

Dans sa séance du 20 mars 2013, le comité syndical avait décidé de procéder à une consultation d'entreprises pour le réaménagement des rues de Provence et de l'Artois à Rixheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission d'ouverture des plis le 15 mai 2013, sur le fondement des critères définis dans le règlement de consultation, se sont traduits par la désignation comme suit des attributaires des marchés :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise Sarmac de Rixheim pour un montant de 136 498,00 € HT (163 251,61 € TTC).

Lot 2 – éclairage public

Entreprise Sobeca d'Ungersheim pour un montant de 23 060,00 € HT (27 579,76 € TTC).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2317-41210 du budget 2013.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Autorise M. le président à signer le marché à intervenir avec les entreprises retenues par la commission M.A.P.A.**

Point n° 14 : Activités extrascolaires sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim et Sausheim – désignation des membres de la commission de délégation de service public

Par délibération du 20 mars 2013, le comité syndical avait autorisé M. le président à engager les premières démarches de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation des activités extrascolaires sur les communes de Baldersheim, Battenheim et Sausheim d'une part (secteur Nord), de Dietwiller et Habsheim d'autre part (secteur Sud).

Aux termes de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, après décision sur le principe de la délégation, il est procédé à une publicité et à un recueil d'offres.

Les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée, pour un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Les délégués suivants sont proposés pour siéger au sein de la commission de délégation de service public :

Président : M. Pierre LOGEL, représentant le président Bernard NOTTER

Membres titulaires :

1. Mme Christine PLAS
2. M. Albert SCHOLER
3. M. Daniel BUX
4. M. Jean-Pierre FÄH
5. M. Jean-Pierre CARD

Membres suppléants :

1. M. Georges OTTENWAELDER
2. Mme Martine ELGARD
3. M. Gérard LAMY
4. M. Patrick RIETZ
5. M. Michel RIES

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne les délégués ci-avant nommés pour composer la commission de délégation de service public du S.C.I.N.

Point n° 15 : Divers

Monsieur Bernard HELL, délégué de Dietwiller, informe l'assemblée de sa démission de son mandat de conseiller municipal, à compter du 1^{er} juin 2013. La commune sera amenée à désigner son successeur.

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 3 juillet 2013 à 18 heures 30, en mairie de Battenheim. Cette réunion plénière sera précédée d'un bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10.

Baldersheim, le 29 mai 2013.